

**MAIRIE**  
de  
**THÉLIS-LA-COMBE**

Arrondissement de Saint-Étienne  
Canton du Pilat

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**1- Le cadre général du compte administratif**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Communauté de communes des Monts du Pilat, rubrique commune de Thélis-la-Combe.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2017 a été approuvé le 16 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

**2 - Éléments de contexte du budget**

Le Budget Primitif 2017 de la commune de Thélis-la-Combe a été voté par le conseil municipal le 05 avril 2017. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer les projets d'avenir.

Le budget 2017 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité, ni emprunt (nouveau ou en cours).

**3 - La section de fonctionnement**

**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers) ainsi qu'aux prestations fournies à la population (locations de salle),

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à 159 916.81 euros. Elles augmentent par rapport à 2016, et passent de 149 020.96 euros à 159 916.91 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (effectif maintenu en 2017 à 1 agent), les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, les cotisations annuelles d'assurances, les frais de scolarité.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à 126 305.14 euros. L'augmentation des dépenses réelles en 2017 a été de +2.56 % par rapport au montant réalisé en 2016, elles passent de 123 155.57 euros à 126 305.14 euros.

Le compte administratif 2017 du budget principal laisse apparaître dans sa section de fonctionnement un solde positif de 134 094.48 €, ceci compte tenu des résultats reportés de 2016 soit 100 482.81 euros en recettes.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

### b) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2017 :

Taux de la taxe d'habitation : 7.22 % ;

Taux de la taxe sur le foncier bâti : 7.98 % ;

Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 28.54 %.

Le produit de la fiscalité locale en 2017 s'élève à 31 739.00 € (31 112.00 € en 2016).

### c) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune.

Le produit de la DGF en 2017 s'élève à 44 763.00 € Elle est en diminution constante ces trois dernières années : 46 025.00 € en 2016, 48 716.00 € en 2015.

## 4- La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : le fond de compensation de la TVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection de bâtiments communaux, la réfection de la voirie communale...).
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

### b) Les principaux projets inscrits et réalisés sur le budget de l'année 2017 sont les suivants :

- l'aménagement d'un local technique : 4 696.68 € TTC,
- la construction d'une réserve d'incendie : 65 462.40 € TTC,
- le changement des abat-sons du clocher de l'église : 6 144.00 € TTC,
- la reprise des joints du mur faisant face à l'église : 10 276.80 € TTC,
- la création d'une rampe d'accessibilité à la salle communale : 7 518.66 € TTC,
- la continuité du fond de concours versé chaque année durant 10 ans à la Communauté de communes des Monts du Pilat pour la mise en place de la fibre optique (projet THD42) pour 1 770.00 € par an.

Les recettes réelles d'investissement en 2017 s'élèvent à 54 973.99 euros.

Les dépenses réelles d'investissement en 2017 s'élèvent à 99 686.94 euros.

Le compte administratif du budget principal laisse apparaître dans sa section investissement un solde positif de 1 269.77 €, ceci compte tenu des résultats reportés de 2016 soit 45 982.72 euros en recettes.

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2017 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 35 723.20 euros de travaux sont reportés de 2017 sur 2018. Ces crédits peuvent permettre le démarrage de travaux en début d'année 2018, sans attendre le vote du budget primitif.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2017 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 41 116.80 euros et correspondent aux subventions restant à recevoir.

**4 – Budget annexe : eau et assainissement**

Recettes réelles de fonctionnement en 2017 : 41 766.25 euros

Dépenses réelles de fonctionnement en 2017 : 33 173.66 euros

Recettes réelles d'investissement en 2017 : 24 401.27 euros

Dépenses réelles d'investissement en 2017 : 23 488.65 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables par rapport à 2016.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont pratiquement diminué de moitié par rapport à 2016,

Le compte administratif du budget annexe eau et assainissement laisse apparaître, dans sa section de fonctionnement un solde positif de 11 957.06 € et dans sa section investissement un solde positif de 128 311.02 €, ceci compte tenu des résultats reportés de 2016 soit 3 364.47 euros en recettes de fonctionnement et 127 398.40 euros en recettes d'investissement.

Pas de restes à réaliser en dépense comme en recette pour le budget annexe eau et assainissement.

**5 - Etat de la dette**

La commune n'a aucun emprunt en cours à rembourser pour le budget principal comme pour le budget annexe.

Fait à Thélis-la-Combe, le 20 mars 2018

Le maire,

Régis FANGET

